

## Questions pour l'audition sur le règlement et les directives concernant l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral

La succession des questions suit les structures respectives du règlement et des directives concernant l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral.

Nous vous prions de bien vouloir commencer par répondre aux questions posées et de nous faire part de vos éventuelles remarques sur d'autres points de façon groupée à la fin du questionnaire. Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreuses dispositions du règlement d'examen sont imposées par le texte de référence du SEFRI et ne peuvent dès lors pas être soumises à l'audition.

Nous vous remercions de votre collaboration.

<b>Question 1</b>	Approuvez-vous les conditions d'admission à l'examen final, conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques Il s'agit de clarifier quelles sont les attestations de compétences supplémentaires requises pour les personnes au bénéfice d'autres titres pertinents au niveau tertiaire dans le domaine des soins.	
<b>Question 2</b>	Approuvez-vous les précisions apportées aux conditions d'admission, conformément au chiffre 5 des directives relatives au règlement d'examen ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Remarques 3.31 Pour le point suivant: "un autre titre en soins équivalent reconnu par la CRS", la formulation est trop large. Les reconnaissances de diplômes étrangers sont-elles concernées ici? Il est nécessaire de préciser.	
<b>Question 3</b>	Approuvez-vous l'examen final avec ses différentes épreuves et les exigences relatives à l'examen, conformément au chiffre 5 du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques Erreur dans la version française: sous 5.1.1 il est écrit: "expert en conseil en diabétologie".	

<b>Question 4</b>	Approuvez-vous les dispositions concernant l'évaluation de l'examen final, conformément au chiffre 6.2 du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques	
<b>Question 5</b>	Approuvez-vous les conditions de réussite de l'examen final et de l'octroi du diplôme, conformément au chiffre 6.3 du règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques 6.32 il faudrait compléter le premier point comme suit: l'examen final n'est pas réussi - si 6.3.1 n'est pas rempli.	
<b>Question 6</b>	Approuvez-vous les précisions concernant les composantes de l'examen final, conformément au chiffre 6.4 des directives relatives au règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques Remarque d'ordre formel: "documente son travail de diplôme sous forme écrite" est un pléonasme. Proposition: "réalise un travail de diplôme écrit".	
<b>Question 7</b>	Approuvez-vous les précisions concernant l'évaluation et la répétition de l'examen final, conformément au chiffre 6.5 des directives relatives au règlement d'examen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Remarques Le fait qu'un travail de diplôme ne puisse pas être retravaillé en cas d'échec mais doit être repris depuis le début, est discutable. Cela ne semble pas judicieux dans la mesure où il est possible de répéter deux fois l'examen. Il faudrait faire la distinction entre réussi, pas réussi (écrire un nouveau travail) et partiellement réussi (avec des critères clairs et la possibilité de revoir le travail).	

<p><b>Question 8</b></p>	<p>Approuvez-vous les dispositions relatives au certificat de module 2 « Soins et accompagnement » figurant à l'annexe 2 des directives relatives au règlement d'examen ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p><b>Question 9</b></p>	<p>Approuvez-vous les dispositions relatives au certificat de module 3 « Conseil » figurant à l'annexe 2 des directives relatives au règlement d'examen ?</p> <p>Remarques</p> <p>Certificat / examen: La formulation devrait être plus précise, car sous cette forme elle peut engendrer des malentendus: "réaliser sur place (20-30 minutes)" - est-ce qu'on parle de l'entreprise ou du lieu de l'examen? "documenter" (3-5 pages)". que faut-il documenter exactement? La planification ou un rapport sur sa mise en œuvre? En public? Proposition: "ou une intervention publique devant des groupes cibles pertinents".</p> <p>Conditions: "Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module." Biffer "avec un accompagnement", il n'y a pas de directives à ce sujet pour les examens fédéraux.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p><b>Question 10</b></p>	<p>Approuvez-vous les dispositions relatives au certificat de module 4 « Communication, gestion du savoir et organisation » figurant à l'annexe 2 des directives relatives au règlement d'examen ?</p> <p>Remarques</p> <p>Conditions: "Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module." Biffer "avec un accompagnement", il n'y a pas de directives à ce sujet pour les examens fédéraux.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

**Question  
11**

A votre avis, le regroupement des deux profils originels « Soins gériatriques » et « Soins psychogériatriques » dans les modules 2, 3 et 4 est-il cohérent et équilibré ? (Voir à ce sujet également la lettre d'accompagnement pour la procédure d'audition).

- Oui  
 Non

Remarques

Le regroupement des deux profils est cohérent. Il n'est pas possible à ce niveau de se prononcer sur la question de l'équilibre.

Les connaissances spécialisées, p.ex. les principaux symptômes et tableaux cliniques gériatriques ne sont pas présentés dans le détail et illustrés par des concepts et modèles explicites associés concernant la gériatrie et la psychogériatrie.

Avez-vous d'autres remarques concernant le règlement d'examen et les directives y relatives ?

Remarques

Les versions allemande et française de l'annexe 1 ne sont pas identiques. Dans la version française, le titre professionnel est intégralement nommé dans chaque case, alors qu'en allemand il est simplement écrit "relève, encourage, analyse, remplace...etc." Cette version est plus agréable à lire et la version française devrait être adaptée dans ce sens.

D'une manière générale, les connaissances qui devraient figurer dans différents domaines de compétences opérationnelles font défaut ou sont insuffisamment nommées. Il s'agit de connaissances concernant: les concepts, modèles et théories explicites relatifs aux principaux symptômes gériatriques, les directives et les standards / l'évaluation de sources de connaissances basées sur des données probantes (partout il n'est question que de "niveau d'évidence") / compétences opérationnelles d'autres profils professionnels et systèmes de formation / droit des patients, directives anticipées, CDPH, droit de la protection de l'adulte, APEA / concepts relatifs à la qualité de vie, stratégies de coping et travail biographique / stratégies actuelles de la Confédération / réflexion analytique et dynamique / nouvelles technologies et technologies digitales, connaissances concernant les méthodes usuelles de protection des données.

D'une manière générale, il manque sous "attitudes" dans les différents domaines: Travaille en intégrant les personnes de référence et les proches. S'efforce de travailler de manière interprofessionnelle.

La délimitation avec l'infirmière ES n'est pas clairement exprimée partout, p.ex. directives A.5., I.2.1, K.2.1

Pour le travail de révision à venir, nous soumettons une liste séparée avec des remarques détaillées concernant le règlement d'examen et les directives ne faisant pas l'objet du questionnaire.